



## AVIS PUBLIC

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2025-137 PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal a adopté, le 12 mai 2025, la résolution numéro 2025-137 autorisant l'aménagement d'un service de buanderie à l'intérieur du bâtiment au 22, avenue Sainte-Brigitte Nord en vertu du *Règlement 1600 sur les projets particuliers de la Ville de Montmagny*.

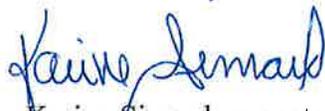
QUE la MRC de Montmagny a émis le certificat de conformité à l'égard de cette résolution le 28 avril 2025.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance de la résolution au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE ladite résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce quatorzième jour du mois de mai deux mille vingt-cinq.

La greffière,

  
Karine Simard, avocate